



CHARTRE « Chantons les années 70, 80 ... »

1er Septembre 2026

I - DÉFINITION DE L'ACTIVITÉ

- Ensemble de personnes chantant sous la direction d'un animateur.
- Avec un ou une responsable d'activité représentant le club SABJ.
- Tout le monde peut s'inscrire à cette activité même sans notion de musique.
Les textes des chansons sont mis à disposition pour suivre les chants.

Les bienfaits sont nombreux : Chanter améliore la respiration et la posture du corps, stimule la mémoire et la confiance en soi. Il réduit le stress et apporte une sensation de bien-être. D'autre part, synchroniser sa voix avec celles des autres crée un sentiment de plaisir. Chanter en groupe favorise le lien amical ou social.

II- EFFECTIF, LIEU, HORAIRE

Au maximum 70 personnes. (hommes et femmes).

L'activité a lieu le lundi de 16h à 17h à la Maison de Quartier de Pré bénit.

La séance commence par un échauffement puis l'animateur propose son choix de chansons.

III- COMPORTEMENT

- En participant, l'adhérent s'engage à partager les valeurs de respect, de solidarité qui font l'esprit du Club. Il est tolérant, positif et courtois, avec les autres chanteurs et avec l'animateur.
- Les séances doivent se dérouler dans une ambiance conviviale, et chacun doit suivre les instructions qui sont données par l'animateur ou le responsable d'activité.
- Il est recommandé d'avertir les responsables en cas d'absence prolongée.

IV- SÉCURITÉ

La sécurité des membres est la priorité absolue du Club. Afin que la pratique du chant reste un plaisir et se déroule dans les meilleures conditions, chaque participant s'engage à respecter les règles suivantes :

- **Consignes de l'encadrant** : Le respect des consignes données par l'animateur est impératif pour garantir la sécurité du groupe et le bon usage du matériel mis à disposition
- **Accessibilité et circulation** : Maintenir les voies de passage dégagées (interdiction d'encombrer les couloirs et issues de secours avec des sacs, cannes, déambulateurs ou manteaux).
- **Procédure d'urgence** : Rappel de l'obligation de respecter les consignes d'évacuation des locaux en cas d'alerte incendie. Indiquer l'emplacement de la trousse de secours et des numéros d'urgence.
- **Signalement des incidents** : Obligation pour les participants de signaler immédiatement à l'animateur et au responsable d'activité tout malaise ou chute, ainsi que toute défaillance.
- **En cas de besoin, il est fait appel aux secours**. Les animateurs ne sont pas habilités à donner des soins ou médicaments. Seuls les premiers gestes appris au PSC1 peuvent être prodigués. Une déclaration d'accident doit être établie dans les cinq jours selon le protocole FFRS.
- **Posture et confort** : Possibilité (et recommandation) de s'asseoir dès que la fatigue se fait sentir. Les répétitions prolongées debout doivent être évitées pour prévenir les baisses de tension.
- **Hydratation** : Incitation à apporter une bouteille d'eau pour préserver les cordes vocales et éviter la déshydratation.

V - Conclusion

Cette charte n'est pas une contrainte mais un engagement personnel de faire vivre le groupe dans les meilleures conditions possibles. C'est avec cette autodiscipline que nous découvrirons tous ensemble les joies et les plaisirs de chanter, ce qui va nous permettre de retrouver ou de garder les sensations si agréables de cette activité.

Nom – Prénom

Je déclare avoir pris connaissance de la charte « Chantons les Années 70, 80... » et je m'engage à en respecter les clauses

Date et Signature